

COMMUNE DE LEVES

DÉLIBÉRATION N° 34/09

Nombre de Conseillers : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVES**

L'an deux mille neuf, le **MERCREDI 18 MARS** le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Nicolas ANDRE, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation : Jeudi 12 mars 2009.

Présents : M ANDRÉ, Mme EUGENE, M. COUDRIER, M. DURAND, Mmes JOSSE, FUSTIES, M. PEREZ, Mme GUILLAUME, MM GALDEANO, REIL, VERDIER Mmes FRESTEL, GUILLET, M. WATEL, Mmes PETIT, GOUTIER, M. COMMON, Mme MEUNIER, M. NUTTE, Mme CHENARD, M. GILLOT.

Absents excusés : Mme AMY
M. YVERVAULT
M. LAUBIER,
Mme RODDE
Mme LAROCHE,
M. ROMANET

Pouvoirs : Mme AMY donne pouvoir à M. ANDRE,
M. YVERVAULT donne pouvoir à M. COUDRIER
M. LAUBIER donne pouvoir à M. Mme GUILLET
Mme RODDE donne pouvoir à Mme FRESTEL
Mme LAROCHE donne pouvoir à Mme JOSSE
M. ROMANET donne pouvoir à Mme FUSTIES

Certifié exécutoire
Recu en Préfecture
le ~~23/03/2009~~
Publié ou Notifié
le ~~27/03/2009~~

La séance ouverte, M. GALDEANO a été désigné secrétaire de séance.

Vœu relatif à la RN 154

Le Conseil Municipal de Lèves souhaite à l'unanimité que la 2 x 2 voies entre Chartres et Dreux reste gratuite et que l'on intègre à la réflexion la circulation sur le quart Nord-Est de l'agglomération en multipliant les itinéraires pour soulager la rue de Longsault et les axes traversant Lèves.

Au Sud de Chartres, la construction d'une éventuelle autoroute payante pourrait être envisagée, à condition de respecter les engagements du Grenelle de l'Environnement. Est-ce possible en réduisant au maximum le nombre de kilomètres (ne pas suivre le tracé actuel de la RN 154) ?

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
En Mairie le 19 mars 2009.*



Le Maire,

Nicolas ANDRE

PREF DE
2009
ARRIVEE